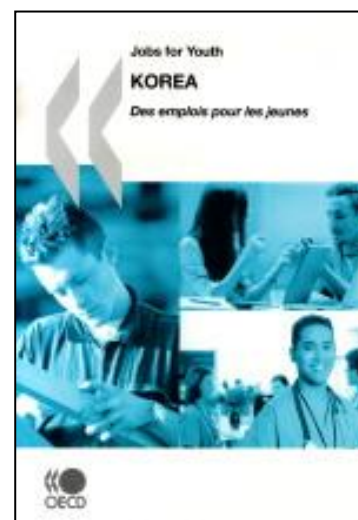


Jobs for Youth/Des emplois pour les jeunes **Korea**

Summary in French



Jobs for Youth/Des emplois pour les jeunes **Corée**

Résumé en français

Les bons résultats des jeunes Coréens sur le marché du travail sont en recul depuis quelques années

La Corée bénéficie depuis longtemps d'un marché du travail des jeunes dynamique, notamment grâce à la solide croissance économique du pays –excepté pendant la crise financière de 1997-1998 – et à la forte demande de main-d'œuvre qui l'accompagne. Le marché du travail des jeunes se caractérise également par une élévation rapide du niveau d'instruction, qui compte à son tour parmi les principaux moteurs de la croissance économique.

Depuis quelques années pourtant, ce cercle vertueux connaît de sérieux problèmes. Premièrement, le taux de chômage des jeunes est en hausse, bien qu'il soit encore inférieur à la moyenne de l'OCDE : il dépasse 10 % depuis 2003, contre 6 à 8 % avant la crise financière, et il a également augmenté par rapport au taux de chômage des adultes. D'autre part, le taux d'emploi des jeunes demeure relativement faible – 27 % – par rapport à la moyenne de l'OCDE de 43 %. Deuxièmement, de plus en plus de jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi correspondant aux qualifications qu'ils ont acquises pendant leurs études. Ainsi, 40 % environ des diplômés d'université en sciences naturelles et sociales ne trouvent pas d'emploi dans leur domaine de compétence. Autre source de préoccupation : environ 17 % des jeunes diplômés quittent le marché du travail peu de temps après avoir fini leurs études et deviennent inactifs ou sans emploi pendant une très longue période. Troisièmement, les jeunes travailleurs sont souvent

piégés dans des emplois dits « non réguliers », autrement dit des emplois de courte durée qui offrent peu de perspectives de carrière. Plus de 33 % des jeunes travailleurs âgés de 15 à 29 ans avaient un contrat non régulier en 2006.

Ce rapport montre que la détérioration de l'emploi des jeunes reflète une combinaison de plusieurs facteurs. Le premier a trait au système éducatif. L'essor rapide de l'enseignement supérieur (où le nombre d'étudiants inscrits a pratiquement quadruplé en l'espace de vingt ans) s'est accompagné d'un déséquilibre plus grand entre les qualifications acquises à l'école et les exigences du marché du travail. Ce problème est d'autant plus aigu que les possibilités de conjuguer études et travail sont limitées. En second lieu, l'emploi des jeunes se heurte à des obstacles du côté de la demande. La réglementation en matière d'emploi peut avoir aggravé la dualité du marché du travail, d'où la difficulté pour les travailleurs sous contrat non régulier, les jeunes en particulier, de trouver un emploi permanent. D'autres facteurs pèsent sur le développement des emplois intermédiaires, ce qui limite la capacité du marché d'absorber l'offre grandissante des jeunes diplômés du supérieur. Troisièmement, les jeunes sans emploi (en particulier ceux qui ont un niveau d'instruction moins élevé) ne sont pas suffisamment aidés dans leur recherche d'emploi, malgré des efforts entrepris récemment pour changer la situation.

En résumé, le système d'enseignement et le cadre réglementaire du marché du travail, qui ont très bien servi la Corée pendant plusieurs décennies, doivent aujourd'hui être modernisés face à l'évolution rapide des besoins d'une économie nationale plus complexe et mondialisée. Tenter de venir à bout des obstacles qui empêchent les jeunes d'obtenir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité constituerait une véritable avancée. Ce rapport présente des réformes qui peuvent contribuer à relever ce défi.

Réformes récentes en réponse à ces défis

L'insertion des jeunes sur le marché du travail est devenu un problème majeur en Corée, ainsi qu'une priorité absolue de la réforme. Les pouvoirs publics coréens ont ainsi mis en œuvre un large éventail de réformes depuis le début des années 2000, notamment dans le système éducatif et la législation en matière de protection de l'emploi. Des mesures nouvelles visant à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes demandeurs d'emploi ont également été introduites.

Des initiatives ont été lancées pour promouvoir l'enseignement professionnel, par exemple la création d'« établissements d'enseignement secondaire spécialisés » de qualité élevée à la place des établissements d'enseignement secondaire professionnel existants (qui n'ont pas très bonne réputation auprès des élèves et de leurs familles). Les pouvoirs publics envisagent également de mettre en œuvre des mesures destinées à renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement secondaire spécialisés et les entreprises locales ainsi qu'à augmenter le nombre de bourses d'études attribuées aux établissements d'enseignement secondaire professionnel. En outre, ils souhaitent améliorer les résultats des universités et des établissements d'enseignement post-secondaire, notamment en favorisant les fusions et en les aidant à se spécialiser dans certains domaines d'étude. Enfin, les autorités encouragent la coopération entre le service public de l'emploi (SPE), les établissements scolaires et les entreprises.

Début 2007, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre de la « stratégie d'utilisation des ressources humaines 2+5 », dans le cadre de la *Vision 2030*. L'objectif est double :

i) favoriser l'accès des jeunes à l'emploi deux ans plus tôt en moyenne que ce n'est le cas actuellement ; et *ii)* allonger les carrières des travailleurs âgés de manière à ce qu'ils quittent le marché de travail cinq ans plus tard que ce n'est le cas actuellement. On ne connaît pas encore les détails de mise en œuvre de cette stratégie mais elle comprendra une réforme de la structure globale du système éducatif et une diminution de la durée du service militaire obligatoire.

La législation en matière de protection de l'emploi (LPE) a également été modifiée récemment. Ces modifications représentent une première étape vers un rééquilibrage des dispositions qui régissent l'emploi régulier et l'emploi non régulier (travail temporaire et journalier, à temps partiel et autres formes atypiques d'emploi). Deux séries de lois importantes en matière de protection de l'emploi, l'une sur l'emploi non régulier et l'autre sur les relations professionnelles, ont été adoptées fin 2006 et sont en vigueur depuis juillet 2007. La première série renforce la protection contre l'usage abusif des contrats non réguliers par les employeurs et prévient les traitements discriminatoires. La seconde modifie les dispositions relatives au licenciement des travailleurs sous contrat permanent. La période de préavis requise en cas de licenciements collectifs a ainsi été ramenée de 60 à 50 jours et des dispositions pénales (peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans) pour les employeurs ayant injustement licencié des employés ont été remplacées par des amendes.

Enfin, les autorités se sont efforcées d'améliorer l'efficacité du SPE et des programmes actifs du marché du travail (PAMT). Le « Plan de renforcement du SPE » du gouvernement, adopté en mai 2005, prévoit des mesures relatives au perfectionnement du personnel ainsi qu'une restructuration des services offerts. Des initiatives concernant les jeunes ont été lancées au début des années 2000, notamment : *i)* une aide à l'embauche de jeunes travailleurs ; *ii)* la mise en place d'un programme de stages financé sur fonds publics (le « Programme pour l'expérience professionnelle des jeunes ») ; et *iii)* un Service pour l'emploi des jeunes défavorisés, qui s'apparente au programme britannique *New Deal for Young People*. Toutes ces mesures ont eu pour effet de multiplier par deux les dépenses publiques consacrées aux programmes du marché du travail des jeunes entre 2003 et 2005.

Recommandations pour de futures réformes

Ces réformes récentes constituent une étape importante vers l'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail. Néanmoins, même s'il est trop tôt pour en évaluer l'impact, il est préconisé dans ce rapport d'adopter une approche plus globale afin de s'attaquer aux principaux obstacles à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les jeunes.

Dans l'idéal, cette approche reposerait sur quatre éléments principaux : *i)* veiller à ce que le système éducatif réponde mieux aux attentes du marché du travail ; *ii)* rendre moins abrupte la transition de l'école à l'emploi ; *iii)* s'attaquer à la dualité des marchés du travail et des produits, tout en offrant aux travailleurs une sécurité adéquate ; et *iv)* améliorer l'efficacité des politiques du marché du travail, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des jeunes défavorisés.

Adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail

Les effectifs d'élèves à tous les niveaux de scolarité ont considérablement augmenté en Corée. La quasi-totalité des Coréens âgés de 25 à 34 ans sont diplômés du deuxième cycle du secondaire, contre moins de 60 % il y a vingt ans. En outre, 82 % d'entre eux poursuivent des études supérieures. Ces résultats remarquables ont cependant généré un nouveau problème, celui du « déclassement », autrement dit des jeunes diplômés qui occupent des postes inférieurs à leurs niveaux de qualifications.

L'enseignement supérieur représente un objectif important pour les familles coréennes et leurs enfants, ce qui constitue bien sûr un véritable atout pour l'économie et pour la société. Il est toutefois fondamental, pour réaliser pleinement ce potentiel, de veiller à ce que le système éducatif réponde aux attentes des étudiants comme de leurs employeurs futurs en termes de résultats sur le marché du travail.

Pour ce faire, il faut tout d'abord renforcer les incitations en direction des établissements scolaires afin d'aider les jeunes à acquérir les qualifications nécessaires pour le marché du travail, et établir des liens plus étroits avec les entreprises. Il faudrait également étudier la possibilité d'alterner études et expérience professionnelle dans le cadre du programme d'enseignement. De leur côté, les élèves doivent obtenir l'information nécessaire ainsi que des conseils sur les possibilités d'évolution de carrière avant de choisir tel ou tel domaine d'études. Par ailleurs, il ne serait peut-être pas très efficace d'établir des droits d'inscription beaucoup plus élevés, à moins que d'autres mesures structurelles ne soient prises. En effet, ces droits sont déjà élevés et ne semblent pas décourager les jeunes de choisir des domaines d'études qui présentent peu de débouchés.

En second lieu, il convient de mettre l'accent sur l'enseignement professionnel, qui manque de prestige à l'heure actuelle, en partie à cause de ressources limitées, mais aussi parce que les liens entre l'enseignement professionnel et les entreprises sont insuffisants.

Partant de là, les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- *Renforcer les liens entre l'université et le monde du travail.* Les établissements d'enseignement post-secondaire et les universités ont pris diverses initiatives afin d'améliorer leurs liens avec le marché du travail. Il est toutefois nécessaire d'agir de façon plus systématique afin de renforcer ces liens. On peut par exemple encourager les établissements d'enseignement post-secondaire et les universités à développer les stages et autres périodes d'expérience professionnelle et à les inclure dans les programmes d'études. On peut également choisir de subordonner une partie des financements publics qui leur sont alloués aux résultats de leurs diplômés sur le marché du travail. Cela suppose de récompenser les associations réussies entre programmes universitaires et besoins du marché du travail. La période actuelle semble propice à ce type de politique, dans la mesure où le gouvernement projette d'augmenter les ressources attribuées à l'enseignement supérieur (actuellement, seuls 4 % environ des recettes des établissements privés – qui représentent 85 % de l'ensemble des universités et établissements d'enseignement post-secondaire – sont publiques). Ces mesures devraient s'accompagner, au niveau des établissements, d'un mécanisme de suivi des résultats des étudiants sur le marché du travail. Pour superviser le

renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et le marché du travail, les autorités pourraient étendre le rôle du Comité spécial de lutte contre le chômage des jeunes, actuellement présidé par le Premier Ministre.

- *Mettre à disposition de tous les élèves des services d'orientation professionnelle afin de s'assurer qu'ils choisissent leur cursus en toute connaissance de cause.* Les informations et les conseils en matière d'emploi permettent aux élèves de choisir vers quelles professions ils souhaitent se diriger et quels domaines d'études ou programmes de formation les y préparent. Décision encourageante, le gouvernement a annoncé en 2006 un plan quinquennal visant à favoriser la gestion de carrière tout au long de la vie, avec des mesures destinées à offrir aux élèves de tous niveaux diverses possibilités d'expérience professionnelle et des informations sur les débouchés. Il est essentiel de mettre en œuvre ce plan. L'expérience allemande de coopération entre les autorités chargées de l'emploi et celles responsables de l'enseignement fournit un bon exemple à cet égard.
- *Réduire le risque de déséquilibre entre les qualifications acquises dans l'enseignement supérieur et les exigences du marché du travail.* Il serait souhaitable pour cela de veiller à ce que les parents et les élèves disposent d'informations précises sur les résultats des diplômés de chaque université/établissement post-secondaire sur le marché du travail. On pourrait également demander aux établissements d'enseignement supérieur de démontrer qu'il existe une demande de main-d'œuvre non satisfaite avant de proposer de nouveaux programmes d'études.
- *Encourager l'enseignement secondaire professionnel.* L'accès à l'enseignement supérieur constitue l'objectif premier de la plupart des élèves du secondaire et de leurs parents. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles l'enseignement secondaire professionnel est souvent perçu comme une solution de derniers recours. Pour améliorer cette situation, on a ouvert récemment des établissements d'enseignement secondaire spécialisés dans des domaines pour lesquels la demande est relativement forte. Il reste toutefois des efforts à faire pour susciter l'intérêt des élèves et de leurs parents, notamment : i) veiller à ce que tous les élèves des établissements d'enseignement professionnel puissent recevoir une formation pratique, comme c'est le cas en Allemagne, en Autriche ou en Norvège ; ii) renforcer les passerelles entre l'enseignement secondaire professionnel et le supérieur ; et iii) mettre en place des cursus courts dans l'enseignement supérieur, élaborés en étroite collaboration avec le secteur privé, à l'image des Instituts Universitaires de Technologie en France.

Rendre moins abrupte la transition de l'école à l'emploi

La transition de l'école à l'emploi en Corée est généralement abrupte, conséquence d'une règle généralement admise chez les étudiants et leurs parents, qui consiste à « étudier maintenant, travailler plus tard ». L'expérience d'autres pays de l'OCDE montre que les étudiants qui combinent leurs cours avec seulement quelques heures de travail, de façon à ne pas compromettre leurs résultats scolaires, réussissent mieux sur le marché du travail une fois leurs études terminées. Pour faciliter la transition de l'école à l'emploi, les autorités ont lancé en 1999 le Programme pour l'expérience professionnelle des jeunes. Les jeunes qui y participent travaillent à temps partiel et

perçoivent une allocation mensuelle de 300 000 KRW (un montant proche du salaire minimum pour un emploi à temps partiel équivalent). Ce programme permet ainsi à quelque 50 000 jeunes par an d'acquérir une expérience professionnelle. Les évaluations indiquent des effets encourageants : les durées de transition à l'emploi pour les participants sont plus courtes et leurs perspectives futures d'emploi s'améliorent ; ils semblent d'ailleurs satisfaits de ce programme. Toutefois, le nombre d'étudiants des établissements d'enseignement post-secondaire et des universités qui participent au programme est disproportionné et les diplômés du secondaire n'y trouvent guère d'opportunités.

La transition de l'école à l'emploi est encore compliquée par l'absence de réelles possibilités de formation initiale en entreprise. Globalement, les dépenses des entreprises pour la formation sont passées de 2.1 % de l'ensemble des coûts de main-d'œuvre en 1996 à 1.5 % en 2003, ce qui reflète leur tendance à « acheter » plutôt qu'à « créer » les qualifications. Bien que la formation en entreprise soit subventionnée par le biais du système d'assurance emploi, les principaux bénéficiaires de cette aide sont plus souvent les employés de grandes entreprises – qui ont généralement des niveaux d'instruction plus élevés – que ceux de PME (voir section suivante). Le caractère sélectif du système actuel de formation en entreprise pénalise plus généralement les jeunes actifs, qui débent souvent dans des PME, et les personnes les moins qualifiées (qui ont le plus besoin de formation).

Pour contribuer à faciliter la transition de l'école à l'emploi, les mesures suivantes sont préconisées :

- *Abolir les obstacles à l'emploi des étudiants.* La fréquence de l'emploi à temps partiel chez les étudiants – qui facilite la transition à un travail à temps plein dans des pays tels que l'Australie et les États-Unis – est faible en Corée, en partie parce que l'emploi à temps partiel n'est souvent pas un choix très intéressant pour les travailleurs. La législation récemment adoptée sur l'emploi non régulier contient des dispositions visant à protéger l'emploi à temps partiel plus efficacement, par exemple l'interdiction des pratiques discriminatoires injustifiables liées aux salaires et aux conditions de travail, et l'obligation de spécifier par écrit les conditions de travail. Outre la mise en œuvre rapide de ces mesures, il est nécessaire de prévoir des inspections du travail plus adaptées dans les secteurs qui embauchent de nombreux étudiants et qui se caractérisent par de nombreuses infractions au droit du travail – concernant les dispositions en matière de salaire minimum, par exemple.
- *Veiller à ce que le Programme pour l'expérience professionnelle des jeunes atteigne les moins qualifiés.* Bien que ce programme facilite l'accès à l'emploi pour les étudiants, les jeunes les plus défavorisés, qui en auraient le plus besoin, n'ont guère de possibilités d'y participer. Il est donc souhaitable d'étendre le programme aux jeunes défavorisés ainsi qu'aux diplômés du secondaire qui sont sur le point d'entrer dans la vie active. Il pourrait en résulter une hausse du coût du programme, ce qui rend son évaluation rigoureuse d'autant plus importante. En outre, il est possible d'améliorer la formation en cours d'emploi (voir la prochaine recommandation), ce qui permettrait dans le même temps d'améliorer les possibilités de formation des jeunes travailleurs, quel que soit leur niveau d'instruction.

- *Améliorer le système de formation en cours d'emploi.* Il est de bon augure que la Corée ait mis en place un nouveau programme visant à encourager la formation tout au long de la vie, comme le préconisait le Comité présidentiel sur la stratégie de l'emploi. Cependant, il est nécessaire d'adopter une approche plus ambitieuse, qui reposerait sur plusieurs axes : i) promouvoir un mécanisme de reconnaissance des compétences ; ii) améliorer le suivi de la qualité des prestataires de formation (le label de qualité instauré en Autriche offre un exemple intéressant à cet égard) ; et iii) renforcer la formation dans les petites entreprises – ce qui pourrait être fait en élargissant l'expérience des consortiums de formation établis entre de grandes entreprises et des PME (qui a été testée avec succès).
- *Améliorer le recueil et l'analyse des données sur la transition de l'école à l'emploi.* La Corée n'a commencé que récemment à s'attaquer à ce problème et peu de données sont encore disponibles dans ce domaine. Il serait souhaitable de collecter de manière systématique des données sur les marchés de l'emploi des jeunes, en particulier des données longitudinales sur la transition de l'école à l'emploi.

S'attaquer aux obstacles à l'emploi des jeunes du côté de la demande

Les niveaux des salaires et les coûts non salariaux ne semblent pas créer d'obstacle majeur à l'emploi des jeunes en Corée. Bien que le salaire minimum réduit pour les jeunes ait été aboli en septembre 2005, le salaire minimum – à 33 % du salaire médian en 2005 – reste faible par rapport aux autres pays. En général, les salaires sont fixés de façon décentralisée et ont donc tendance à refléter la situation des entreprises, ce qui conduit à une grande flexibilité des salaires face aux chocs s'exerçant du côté de l'offre et de la demande.

En revanche, la réglementation relative à l'emploi, telle qu'elle a été récemment établie, peut dans certains cas créer un obstacle à l'emploi des jeunes. A cet égard, la réforme récente du droit du travail constitue une première étape encourageante, dans la mesure où elle réduit l'écart entre les niveaux de protection des emplois réguliers et non réguliers. Toutefois, il reste encore des efforts à faire pour résoudre le problème de la dualité du marché du travail. Il est également nécessaire de renforcer la sécurité des travailleurs sur le marché du travail, par exemple en améliorant la couverture réelle du régime d'assurance emploi et en renforçant le système d'inspection du travail. S'agissant du marché des produits, des efforts plus soutenus en vue de renforcer la concurrence et de réduire le dualisme entre les grandes entreprises et les PME permettraient d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes.

Aussi, pour stimuler la demande de jeunes actifs, les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- *Poursuivre une réforme plus globale de la législation de protection de l'emploi.* La difficulté consiste à encourager les employeurs à proposer des contrats réguliers, tout en protégeant efficacement les travailleurs. Trois domaines de réforme devraient être étudiés : i) revoir le mécanisme double – et long – de règlement des licenciements, qui implique à la fois la Commission des relations professionnelles et des démarches devant les tribunaux civils (alors que les employeurs préfèrent des procédures rapides avec des résultats prévisibles) ; ii) écourter encore, et éventuellement différencier, les préavis en

cas de licenciements collectifs ; et iii) favoriser et accélérer la transition entre le système d'indemnités de départ et le nouveau régime de retraites d'entreprise, en instaurant des incitations supplémentaires pour pousser les employés et les employeurs à basculer d'un système à l'autre. À terme, il sera utile d'envisager des approches plus radicales dites de « flexicurité », autrement dit des modèles qui associent des arrangements contractuels flexibles avec un niveau adéquat de garantie de revenu et des politiques actives du marché du travail, afin de faire face aux changements structurels rapides et aux transitions d'un emploi à l'autre.

- *Continuer à supprimer les obstacles à la création et à l'essor des PME. La plupart des jeunes débutent leur carrière dans une PME.* Toutefois, la productivité des PME se heurte généralement à certains obstacles, ce qui fait perdre une partie du capital humain des jeunes employés dans ces entreprises. L'un de ces obstacles concerne les pratiques de sous-traitance inéquitables entre les grandes entreprises et les PME. Il conviendrait à cet égard de persévérer dans la lutte contre ces pratiques, par exemple en réformant les marchés des produits et des capitaux. Il apparaît tout aussi important d'abaisser les barrières à l'entrée sur le marché, en particulier dans le secteur des services, et de s'attaquer aux obstacles administratifs et aux coûts associés à la création d'entreprises.
- *Harmoniser les conditions d'emploi du secteur public avec celles du secteur privé.* De nombreux jeunes Coréens hautement qualifiés restent en marge du marché du travail en attendant ou pour préparer les concours d'entrée dans le secteur public, qui offre des emplois plus sûrs et des avantages plus généreux que nombre de sociétés privées. Ainsi, le régime de retraite des fonctionnaires est bien plus favorable que le régime général. Pour réduire le trop grand nombre de personnes qui veulent entrer dans le service public, il serait souhaitable de réduire les écarts entre les avantages et les niveaux de protection de l'emploi dans les deux secteurs (du moins pour les nouveaux embauchés).

Améliorer l'efficacité des PAMT pour les jeunes

Les autorités coréennes ont pris des mesures importantes pour élaborer divers programmes visant le marché de l'emploi des jeunes et pour réorganiser le SPE. Bien que la plupart des PAMT soient trop récents pour avoir été évalués de façon rigoureuse, il semble que la majorité des programmes existants visent en premier lieu les jeunes diplômés du supérieur, alors que les jeunes les plus défavorisés ou moins qualifiés ont été, jusque récemment, largement négligés. Par ailleurs, peu de jeunes sans emploi peuvent percevoir des allocations de chômage, des aides sociales ou d'autres formes de protection sociale ; la mentalité d'assisté chez les jeunes n'est donc pas un problème en Corée jusqu'à présent. Le problème est plutôt de proposer des services de l'emploi efficaces pour les jeunes, en particulier les moins qualifiés.

Dans ce contexte, les mesures suivantes sont recommandées :

- *Élargir le groupe cible dans les politiques globales de l'emploi des jeunes.* Il faut modifier la conception des politiques de l'emploi des jeunes afin de prendre en compte tous les jeunes qui ne sont ni aux études ni dans l'emploi, et non plus seulement les jeunes au chômage. Il convient également de mettre davantage l'accent sur les jeunes peu qualifiés. En outre, une évaluation plus

rigoureuse de tous les PAMT est nécessaire afin de déterminer ce qui fonctionne ou pas. A partir de ces évaluations, des dépenses publiques plus importantes devront être allouées aux programmes qui se sont révélés efficaces, notamment au regard des dépenses publiques relativement faibles que la Corée consacre aux PAMT pour les jeunes.

- *Étendre le Service pilote pour l'emploi des jeunes à davantage de jeunes défavorisés.* Compte tenu du grand nombre de jeunes ayant un faible niveau d'instruction qui ne sont ni aux études ni dans l'emploi, le service pour l'emploi des jeunes devrait être sensiblement étendu pour répondre aux besoins des jeunes défavorisés – sous réserve que des évaluations rigoureuses démontrent l'efficacité du programme pour ce groupe. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes de familles modestes ou qui vivent dans des régions offrant moins de perspectives d'emploi. Pour attirer les jeunes dans ce programme dépourvu d'incitations financières, il pourrait être nécessaire d'en prévoir – sous forme d'allocations – à l'image des programmes de formation existants, pendant toute la durée de la participation au programme.
- *Poursuivre les efforts pour renforcer le SPE.* Malgré les investissements récents des pouvoirs publics dans le SPE, seul un nombre limité de jeunes a jusqu'à présent pu en bénéficier. Le SPE doit accroître sa part de marché, faciliter l'accès des jeunes à ses services et étendre ses services d'orientation professionnelle et d'aide à l'emploi à tous les jeunes qui en ont besoin.
- *Restructurer les PAMT pour les jeunes et veiller à ce qu'ils soient bien ciblés.* Il existe de nombreux petits programmes pour les jeunes, mis en oeuvre par différentes administrations. Les jeunes peuvent ainsi avoir du mal à s'y retrouver parmi les différentes offres, et le suivi et l'évaluation des programmes sont plus compliqués. Il serait rentable de restructurer ces programmes en s'appuyant sur une évaluation rigoureuse, notamment en ce qui concerne les aides à l'emploi et les mesures pour la création directe d'emplois. Le Comité spécial de lutte contre le chômage des jeunes pourrait jouer un rôle plus actif dans l'évaluation. En outre, il semble nécessaire de veiller à bien cibler chaque programme.
- *Améliorer la réactivité, face au marché du travail, des programmes de formation des jeunes sans emploi.* Le contenu des programmes doit s'adapter plus rapidement à l'évolution de la demande de qualifications, et les instituts de formation doivent fournir de meilleurs services en matière d'emploi à leurs stagiaires de manière à améliorer leurs perspectives d'emploi.

© OCDE 2007

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.

Ils sont disponibles gratuitement sur la librairie en ligne de l'OCDE

www.oecd.org/bookshop/

Pour plus d'information, contactez le service des Droits et traductions de l'OCDE,
Direction des Affaires publiques et de la communication à l'adresse rights@oecd.org ou par
fax au +33 (0)1 45 24 13 91

Service des Droits et traduction de l'OCDE
2, rue André-Pascal
75116 Paris
France

Consultez notre site Internet www.oecd.org/rights/

